



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations
étrangères

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Lettres et langues

Demande n° S3LI140007217

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 8, Vincennes-Saint-Denis, UFR Langues et cultures étrangères, Bât B, 2 rue de la liberté, 93526 Saint-Denis cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE) de l'Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis est composée de dix spécialités :

Sept spécialités traditionnelles (*Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Hébreu, Portugais, Russe*).

Trois bi-licences (*Allemand-Philosophie, Anglais-Philosophie, Espagnol-Philosophie*) qui se veulent filières d'excellence ; elles s'adressent en particulier à des étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

L'Université n'offre plus la possibilité d'acquérir une licence d'*Italien*, mais cette langue peut toutefois être choisie comme complément dans le cadre d'une deuxième langue obligatoire.

Le cursus de toutes les spécialités et bi-licences se déroule sur trois années et six semestres.

Pour les sept spécialités traditionnelles, chaque semestre se compose, au niveau de l'enseignement, d'une majeure (qui comprend toutes les disciplines relatives à la langue principale de la licence) et d'une mineure (une deuxième langue obligatoire et, selon les semestres, des enseignements d'ouverture ou de préprofessionnalisation).

Les trois bi-licences se composent chacune principalement de deux majeures, une majeure linguistique et une majeure philosophie. Cette dernière est mutualisée entre les trois parcours.



Les capacités d'accueil sont variables selon les spécialités, elles vont de 30 en 1^{ère} année de licence (L1) d'hébreu ou de portugais à 160 en première année d'arabe.

Les publics visés sont très variés, bacheliers français ou européens, étudiants extérieurs à l'Union Européenne, salariés en reprise d'études. La proportion d'étrangers est très variable selon les spécialités, elle peut atteindre voire dépasser les 50 %, en portugais par exemple.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de licence *LLCE* est très difficile à évaluer en tant que telle dans la mesure où les différentes spécialités (sept et trois bi-licences), tout en obéissant à la structure commune définie par l'UFR (Unité de formation et de recherche), ont des approches différentes, pas toujours justifiées par les différences linguistiques : il n'y a par exemple pas de vision commune des stages, de l'évaluation, de l'information des étudiants, de l'évaluation des enseignements (qui vont de l'informel au questionnaire anonyme). Il aurait été intéressant de trouver des justifications systématiques à de telles différences.

Chaque spécialité ou bi-licence est toutefois cohérente en soi et répond à ses objectifs propres.

On comprend mal la présence et l'intérêt de la longue description des laboratoires de recherche dans le dossier de demande d'habilitation. Certes, il existe des partenariats flatteurs avec des institutions prestigieuses, mais le dossier ne montre pas l'impact que ces liens peuvent avoir avec les étudiants de licence.

La formation vise à donner les connaissances nécessaires à la préparation aux métiers de l'enseignement, de l'édition et de la traduction. Outre donc la maîtrise d'une langue étrangère, la formation vise à donner des qualités d'analyse, de structuration, d'évaluation et ce aussi bien de façon autonome qu'en équipe.

Les métiers annoncés exigeront néanmoins une poursuite d'étude, la mention n'ayant pas de véritable ambition de formation professionnelle immédiate.

Il faut saluer, dans certaines spécialités, la présence d'approches originales avec des enseignements de langue de spécialité (*Allemand, Anglais, Russe*), un travail sur la langue de la presse ou une initiation à l'interprétariat par exemple. On peut regretter que de telles approches ne soient pas plus présentes.

Le cursus présente une bonne progression, depuis des enseignements généraux vers une spécialisation accrue.

Tout en étant différentes selon les spécialités, les modalités de contrôle des connaissances obéissent aux normes en vigueur. Les volumes horaires correspondent aux attentes institutionnelles.

Toutes les spécialités ont des approches différentes : à la traditionnelle réunion de prérentrée organisée à l'intention des primo-arrivants, certains parcours ajoutent des rencontres supplémentaires, des entretiens, des présentations approfondies du cursus, des tests de niveau. Certains parcours ont prévu une brochure contenant, outre le descriptif du diplôme, divers renseignements. Le site du département de la langue concernée est parfois utilisé afin de diffuser les informations nécessaires.

On retrouve systématiquement des enseignements de remise à niveau et des aménagements pour les cas particuliers.

La mobilité internationale laisse beaucoup à désirer. Seules les spécialités *Russe* et *Portugais* imposent un séjour à l'étranger même si ce dernier est toujours fortement conseillé. À l'exception de ceux de la spécialité *Espagnol*, on ne dispose d'aucun chiffre sur les départs effectifs. La spécialité *Anglais* envoie seulement deux étudiants par an comme assistants ou lecteurs (sans que les lieux soient précisés).

Les taux d'abandon et de réussite sont extrêmement variables selon les spécialités : en 2009-2010, par exemple, il y a eu 80 % d'abandons en première année d'*Hébreu* alors qu'il n'était que de 14 % en *Russe*. On peut globalement estimer à 50 % le taux d'étudiants validant leur diplôme.

Au cours du semestre 4 (S4), les étudiants doivent suivre un stage de 75h lié au métier auquel ils se destinent. Ce stage donne lieu à rédaction d'un rapport. Le stage peut toutefois être souvent remplacé par un projet tuteuré.

Les enseignements transversaux peuvent aider à l'élaboration du projet. Les enseignants référents ne sont pas spécifiquement amenés à conseiller les étudiants à ce niveau.



Si multiples champs d'activités professionnelles sont possibles (édition, événementiel, culture, journalisme, traduction, enseignement), aucune donnée n'est disponible quant à l'insertion professionnelle en fin de cursus. Les objectifs semblent bien difficiles à atteindre sans formation spécifique complémentaire. Pour ce qui est de la poursuite d'études, de nombreux masters au sein de l'Université ou dans d'autres universités de la région peuvent accueillir les étudiants. Environ 20 % des étudiants diplômés de L3 restent au sein de l'Université.

Au niveau de chaque spécialité, les enseignants tiennent des permanences hebdomadaires, des enseignants référents sont présents. On ne trouve mention de conférenciers professionnels que dans les spécialités *Anglais*, *Portugais* et *Hébreu*. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement et il n'est pas prévu d'en créer.

Une commission pédagogique se penche sur les cas particuliers : diplômes étrangers, équivalences... Grâce aux très riches indicateurs fournis, la population étudiante est bien connue. Son hétérogénéité justifie d'ailleurs la mise en place systématique des actions de remédiation. On regrette donc d'autant plus que le devenir des étudiants, diplômés ou non, ne soit pas connu sauf s'ils poursuivent leurs études en master.

Le pilotage de la mention semble s'effectuer à partir de rencontres (annoncées comme fréquentes) entre les responsables de chaque licence. Les processus d'évaluation sont extrêmement variables selon les spécialités.

Les enseignants déplorent le fait que les secrétaires administratifs ne sont pas assez nombreux.

Les actions de valorisation du diplôme ne sont pas suffisamment détaillées.

Les fiches ADD (annexe descriptive du diplôme) sont présentes et donnent les indications nécessaires. Il en est de même pour les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), mais il faut noter que ces dernières pèchent parfois par excès d'optimisme quant aux emplois accessibles : on ne devient pas enseignant-chercheur au sortir d'une licence par exemple.

● Points forts :

- Bonne formation disciplinaire, parfois originale (large éventail de langues).
- Présence systématique d'une deuxième langue dans le cursus.
- Mutualisation de nombreux enseignements en début de cursus ce qui facilite éventuellement la réorientation.

● Points faibles :

- Mention qui manque de cohérence d'ensemble.
- Méconnaissance du devenir des étudiants qui ne poursuivent pas leur formation en master.
- Faiblesse de la mobilité internationale, ce qui est une lacune grave dans le cadre d'une formation en langue étrangère.
- Pratiquement aucune information sur les majeures de philosophie.
- Très fort taux d'échec en fin de L1 : environ 50 % toutes licences confondues.
- Suivi des étudiants plus ou moins grand selon les spécialités.
- Pas de véritable pilotage au niveau de la mention.
- Manque d'évaluation de la formation.

Recommandations pour l'établissement

S'il faut apprécier à leur juste valeur les efforts de mutualisation et de transversalité des enseignements de début de cursus, compte tenu des nouvelles contraintes, et donc des nouvelles habitudes à acquérir, la mention gagnerait à être homogénéisée dans ses aspects autres que purement disciplinaires : évaluation des enseignements (certains départements sont très en avance à ce niveau), suivi des étudiants et stages par exemple. En particulier, les nouvelles exigences institutionnelles vis-à-vis des stages demanderaient la mise en place d'une véritable politique d'encadrement et de suivi de ces derniers. Cela pourrait peut-être relever d'une responsabilité administrative commune.

Une formation en langue étrangère se devrait d'envoyer la quasi-totalité de ses étudiants à l'étranger que ce soit sous forme de stages, d'échanges Erasmus (ou autres), d'assistantat. Un effort en ce sens serait souhaitable.

La mise en place d'un observatoire permettant de connaître le devenir des étudiants de la mention devrait également être une des priorités.



Dans le cadre de la lutte contre les échecs, le tutorat pourrait être renforcé. Il pourrait aussi être plus largement fait appel aux TICE.

Notation :

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique de la **Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8